

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Délibération n°2024-12-04

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Madame Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi douze du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain,  
Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	20
Votants	26
<b>VOTE</b>	
Pour	26
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à M. HAMON), M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme ARBRUN).

**Secrétaires de séance :** M. Jean-François RICARD & M. Emmanuel VAN BRACKEL

**FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI - DECISIONS MODIFICATIVES N°3**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** la délibération n°2024-03-19 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits supplémentaires au regard des dépenses insuffisamment dotées en écritures réelles et en écritures d'ordres, et d'inscrire le montant de total de l'emprunt pour la construction de la nouvelle déchèterie ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20241218-2024-12-04-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 9 décembre 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget annexe REOMI les virements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	65	6588	Autres charges de gestion courante	1 526 000€	30 000 €	1 556 000 €
F	R	74	74	Subvention d'exploitation	250 000€	27 784 €	277 784€
F	R	042	777	Quote-part des subventions	23 000€	2 216€	25 216€
I	D	040	13912	Régions	0€	2 216€	2 216€
I	R	16	1641	Emprunt	346 980€	1 053 020€	1 400 000 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
- DRF - Chapitre 65 : 30 000 €
  - RRF - Chapitre 74 : 27 784€
  - ROI - Chapitre 042 : 2 216€
  - DOI - Chapitre 040 : 2 216€
  - RRI - Chapitre 16 : 1 053 020€
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 26 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 18/12/2024

Les secrétaires de séance  
M. Jean-François RICARD M. Emmanuel VAN BRACKEL

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20241218-2024-12-04-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2024